



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180920-POINT07-DE
Reçu le 25/09/2018

Comité Syndical du 20 Septembre 2018

Point n°07/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 septembre 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, William Jacquillard, Jean-François Dauré, Samuel Cazenave, Didier Villat et Philippe Bouty.
Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade, Florence Pechevis et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs François Nebout, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre et Jacques Chabot.
Madame Martine Pinville.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés: Madame Cécile François et messieurs Daniel Braud et Andreas Koch,

Monsieur Hazouard donne pouvoir à monsieur Jacquillard

Objet : Signature d'une convention cadre de partenariat entre l'université de Poitiers et le Pôle Image Magelis

L'université de Poitiers et le Pôle Image Magelis ont signé le 26 juin dernier une nouvelle convention cadre de partenariat triennale dans l'objectif de renforcer leurs liens en matière de formation, recherche, innovation et transfert de technologie.

Cette convention a pour principal objectif de mettre en perspective les liens entre l'université de Poitiers et le Pôle Image Magelis qui sont impliqués dans le développement de leur territoire sur des champs largement complémentaires.

Le partenariat doit notamment permettre de conforter les filières de formation locales « d'excellence » en phase avec les besoins économiques du territoire et consolider les relations entre les entreprises et les laboratoires de recherche universitaires afin de favoriser le transfert de technologies et l'innovation.

Il est rappelé que l'université de Poitiers constitue l'un des partenaires privilégiés du Pôle Image Magelis. Elle est présente depuis de nombreuses années au cœur du Pôle Image à travers plusieurs formations.

La convention cadre est tout à la fois structurante en termes d'actions mais également souple et ouverte pour favoriser l'émergence de projets nouveaux. De manière concrète, elle guide l'action sur trois années mais sera complétée par des annexes et des avenants spécifiques aux actions envisagées en commun.

La convention est prévue autour de trois axes thématiques :

- Formation
- Recherche / Innovation / Transfert de technologie / Création d'entreprises
- Rayonnement territorial

Elle est animée et actualisée en permanence dans le cadre d'un comité de pilotage paritaire et d'un comité de suivi.

Les formes de la collaboration sont plurielles et complémentaires : formation (initiale et continue), conférences, ateliers, rencontres, projets de recherche collaboratifs, colloques scientifiques, ...

Ce partenariat doit permettre d'accroître sensiblement l'attractivité du Pôle Image et de l'université de Poitiers au niveau régional, national et international. Il s'inscrit pleinement dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2017-2027.

.....

Les membres du Comité Syndical prennent acte des éléments portés à leur connaissance.



François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 25 sept 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 25 sept 2018
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 25 sept 2018

Signé: Le Président